

# **Méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie NOVAGRIMED**

## **Développement Rural Intégré BIO-ITINERAIRES**

Document de travail  
Octobre 2010

**CHEF DE FILE: REGION DES POUILLES**

**Contribution des partenaires :  
Region des Pouilles, Region Murcie, Region Sardaigne, Region PACA**

## Préambule

L'agriculture est aujourd'hui encore la principale utilisatrice des sols ruraux, ce qui représente un facteur déterminant pour la qualité de l'espace rural et de l'environnement. Il est incontestable que, suite à l'élargissement de l'Union Européenne, une attention particulière a été accordée à la Politique Agricole Commune (PAC) et au développement rural dont l'importance et la pertinence sont de plus en plus reconnues.

Les principes directeurs de la PAC, à savoir le marché et les politiques de développement rural, ont été énoncés par le Conseil européen de Göteborg (juin 2001).

Les conclusions ont mis en évidence qu'une économie performante doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets, le respect de la biodiversité, la préservation des écosystèmes et la lutte contre la désertification.

Pour relever ce défi, la PAC, dans ses formes actuelles et futures, devrait contribuer, entre autres, à réaliser les objectifs d'un développement durable, en encourageant davantage les produits sains et de qualité élevée, des méthodes de production écologiquement viables, y compris la production biologique, des matières premières renouvelables et de la protection de la biodiversité.

Compte tenu de ces indications fondamentales, sur la base des orientations communautaires en matière de développement rural, le projet NOVAGRIMED a lancé une action spécifique sur le Développement Rural Intégré. Cette action a été essentiellement centrée sur la recherche de modèles innovants qui pourraient enrichir le grand débat politique et technique autour du développement rural, débat qui, depuis quelques années, joue un rôle important dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Les analyses réalisées par les partenaires à ce sujet ont permis de creuser des pistes de réflexion intéressantes et de retenir, partager et réélaborer un outil méthodologique mis au point originellement par la Région Pouilles (*Lignes directrices pour la construction d'un Bio-itinéraire-C.I.H.E.A.M IAM. Bari septembre 2008*).

Sur la base des réalisations en matière de développement rural intégré dans les régions partenaires de NOVAGRIMED, ce document a pour objectif de conduire à la détermination d'une série d'indicateurs / de modalités opérationnelles (guides) nécessaires pour accompagner la création d'un réseau d'itinéraires euro-méditerranéens en faveur de la production biologique.

Il s'agit d'un nouvel axe de "développement territorial local", baptisé "Bio-Itinéraire", qui vise à produire des synergies entre les entreprises biologiques, les autres entreprises agricoles et les nombreuses activités de production et de service (tout d'abord touristiques) qui peuvent exister dans les zones rurales.

En général, le Bio-Itinéraire a pour objectif la valorisation du rôle de l'agriculture biologique, non seulement en tant que méthode de production respectueuse de l'environnement, mais aussi comme outil de sauvegarde du paysage à travers la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et des traditions historiques et culturelles.

Adressés aux acteurs de terrain et aux décideurs politiques, les guides mentionnés ci-dessous seront le résultat d'une réflexion "dynamique", c'est-à-dire susceptible de changement en fonction du partage des différentes expériences liées à la mise en place des Bio-Itinéraires et à la jouissance des produits et services intégrés. Dans le cadre de ces expériences, la communauté méditerranéenne Bio et le monde du "slow tourism" pourront sans doute se reconnaître, dialoguer et entamer un parcours commun de développement.

Afin d'élaborer ces lignes directrices, il a évidemment été indispensable d'analyser tous les aspects qui devraient mener à leur construction. Les lignes directrices ont été partagées par les partenaires du projet NOVAGRIMED et elles seront soumises à la validation d'un focus group.

## **a) Détermination de la dimension territoriale de la proposition NOVAGRIMED**

La proposition du projet NOVAGRIMED pour l'action de Développement Local Intégré a atteint un stade avancé de maturité sur le plan des contenus et de la discussion parmi les partenaires. Le consensus général et la reconnaissance unanime de la valeur de cette proposition a incité le groupe de travail à identifier dans la dimension "Euroméditerranéenne" l'échelle géographique de référence la plus cohérente pour l'application des lignes directrices par rapport aux objectifs du projet.

Différentes motivations justifient un tel choix :

- Les pays de la région euroméditerranéenne représentent une région géographique située depuis toujours à la croisée des chemins historiques, culturels et économiques. Dans la variété de ce territoire, véritable creuset d'ethnies, langues, religions, moeurs, coutumes et traditions, les pays méditerranéens sont apparentés non seulement par une proximité, voire même dans certains cas, une contiguïté géographique, mais aussi par des relations séculaires de nature historique, politique, économique et commerciale.
- Vu que, pour des raisons géographiques et historiques, les pays européens sont les partenaires privilégiés dans les échanges avec les pays méditerranéens et du Moyen-Orient, le problème est de savoir comment renforcer et rendre plus efficace la collaboration avec ces pays à une époque où les perspectives de développement ressentent les effets des changements radicaux d'ordre géopolitique qui intéressent la région dans son ensemble.
- Dix ans après la déclaration de Barcelone de novembre 1995, qui a marqué la naissance du partenariat euroméditerranéen entre l'Europe des quinze d'alors, et 12 pays de la région méditerranéenne, la question reste ouverte sur l'efficacité de l'engagement de l'UE pour la stabilité et le développement socioéconomique et culturel de la région. En effet, avec l'élargissement récent de l'UE à 27 Etats-membres, la nécessité s'impose non seulement d'élaborer de nouvelles règles pour le fonctionnement de l'Union mais aussi de repenser ses frontières et ses relations avec les pays voisins.
- Le partenariat euroméditerranéen, qui réunit actuellement 35 pays (les 27 Etats-membres de l'UE et 10 partenaires méditerranéens), s'appuie sur les trois piliers suivants :
  - 1) la construction d'un espace de paix et sécurité partagée, basée sur le respect des droits humains et de la démocratie (partenariat politique et de sécurité) ;
  - 2) la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 (partenariat économique et financier) ;
  - 3) le développement des ressources humaines, la promotion du dialogue et de la compréhension entre les cultures et les différents peuples de la Région (partenariat social, culturel et humain).

Dans l'ensemble de ces objectifs, on accorde une attention spéciale à la valorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture biologique), qui, dans ce cas, est le dénominateur commun des stratégies de développement local intégré.

Puisque cette approche est porteuse de valeurs et de messages très importants, de grands efforts sont nécessaires pour diffuser, amplifier et partager des modèles réussis à une échelle territoriale qui soit la plus grande possible.

Dans ce cadre, les partenaires du projet NOVAGRIMED, qui ont entamé leur parcours analytique à l'échelle régionale, ont décidé de franchir les frontières géographiques de leurs régions en relançant un dialogue de portée beaucoup plus vaste, axé sur des valeurs globales et valables en général.

## **Le concept de Bio-Itinéraire NOVAGRIMED**

Le concept de Bio-itinéraire est le résultat d'un processus d'évaluation commune, intégrant des aspects hétérogènes qui confluent en une vision ouverte et harmonisée, capable de favoriser l'adoption du modèle produit sur une grande échelle territoriale .

Sous le profile de la définition conceptuelle, le Bio-Itinéraire est un véritable voyage autour du monde de l'agriculture biologique capable de mettre en relation tous ceux qui représentent l'excellence de ce secteur.

Il constitue aussi une opportunité de mettre en réseau les opérateurs du monde Bio en leur donnant une visibilité adéquate.

Enfin, il représente pour les touristes une nouvelle manière d'approcher un territoire et de faire un choix "responsable" et "durable".

Il doit être fondé sur des ressources endogènes.

Dans le concept de Bio-itinéraire, les composantes des ressources endogènes, socio-économiques et humaines du territoire jouent un rôle déterminant.

En effet, les bio-itinéraires constituent des circuits de découvertes pour aller à la rencontre des territoires, des paysages, des pratiques et des savoir-faire, des produits agricoles et ruraux mais aussi des femmes et des hommes qui façonnent au quotidien ces ensembles et ces éléments du quotidien qui font le patrimoine. Pour les usagers mais aussi pour les acteurs des territoires, il s'agit là d'une occasion de contribuer à l'émergence d'un espace rural et agricole soucieux de son environnement social, environnemental mais aussi économique.

### ***Les objectifs généraux et stratégiques du Bio-Itinéraire***

Le Bio-Itinéraire a pour **objectif général** la valorisation du rôle clé de l'agriculture biologique, pas seulement en tant que méthode de production respectueuse de la nature, mais aussi comme instrument de sauvegarde du paysage à travers la conservation et la valorisation des ressources naturelles et des traditions historiques et culturelles.

La mise en oeuvre du Bio-Itinéraire peut se rattacher, sous plusieurs aspects, à une véritable opération de marketing territorial visant à "faire système" autour de la méthode de production biologique qui caractérise certains territoires. Dans ce cadre général, le Bio-itinéraire doit avoir l'objectif de représenter "un environnement de production".

On peut même parler de "paysage culturel", ce qui comprend la méthode de production, le paysage et aussi d'autres valeurs.

Les **objectifs stratégiques** à assigner aux Bio-itinéraires seront de trois ordres :

1. Permettre aux exploitants agricoles en démarche Agriculture Biologique (AB) de valoriser leurs productions en trouvant un débouché commercial loin des circuits conventionnels
2. Développer un outil de concertation et de médiation environnementale et territoriale entre d'une part le monde agricole et d'autre part les citoyens consommateurs (urbains et ruraux)
3. Créer une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique grâce à la sensibilisation des acteurs du monde agricole aux retombées positives (économique, sociale et environnementale) générées par une telle pratique
4. Développer des services liés à l'évolution des la « multifonctionnalité »

## ***Les caractéristiques générales du Bio-Itinéraire***

Le Bio-Itinéraire doit posséder les caractéristiques générales suivantes:

- être “visuellement agréable” et se développer dans un contexte qui est clairement l'expression des particularités de l'environnement rural;
- être “riche d'attraits”, il doit valoriser les spécificités des lieux (les éléments historiques et naturels, les produits biologiques et les initiatives gastronomiques) et posséder tout caractère apte à identifier le territoire (tout d'abord “originalité” et “qualité”);
- être “diversifié”, c'est-à-dire qu'il doit prévoir plusieurs occasions de visite, dégustation, séjour, restauration et shopping, susceptibles de satisfaire les attentes et stimuler la curiosité du visiteur; Une diversité de milieux et donc de pratiques agricoles pour pouvoir proposer aux visiteurs un circuit avec des visites complémentaires
- être “complet” c'est-à-dire que le Bio-Itinéraire doit valoriser tous les aspects, même les moindres, de l'aire concernée et impliquer, directement ou indirectement, toutes les catégories d'opérateurs intéressés par la promotion du territoire.
- être "formateur" ou "didactique", en révélant les valeurs bio-culturelle et historique du territoire.
- être en mesure d'agréger e de stimuler le développement des collectifs. Doit également naître comme une structure associative qui réunit à la fois des acteurs privés (producteurs biologiques, opérateurs des « fermes – auberges », opérateurs de services touristiques, etc.), que les acteurs publics qui puissent offrir les services nécessaires à l'utilisation du chemin lui-même (routes, transport, gestion du territoire).

## **Analyse et expérimentation d'un parcours pour la localisation et la mise en oeuvre du Bio-Itinéraire**

La mise en oeuvre de ce parcours constitue le moment le plus difficile du travail car elle prévoit plusieurs phases successives qui nécessitent une analyse approfondie des exigences et des conditions des zones rurales méditerranéennes qui présentent des aspects très diversifiés.

Il s'agit de définir, d'une façon synthétique, les caractéristiques de base du territoire qui aspire à proposer sa candidature pour la création d'un bio-itinéraire.

À ce propos, on juge souhaitable de fixer une série de règles générales et de conditions préalables pour la valorisation concrète et cohérente des zones rurales vis-à-vis :

- des conditions du paysage ;
- des conditions de l'agriculture ;
- de la qualité de l'environnement ;
- des conditions historiques et architecturales ;
- d'autres conditions structurelles (par exemple: typologie de la viabilité).

## ***Les caractéristiques territoriales nécessaires pour identifier le Bio-Itinéraire***

Sous l'aspect territorial, l'aire du Bio-Itinéraire doit remplir les conditions suivantes:

- un système agri-environnemental (pâturages, cultures d'espèces arborescentes traditionnelles, zones boisées, etc.) susceptibles de favoriser la culture extensive ou de soutenir la durabilité environnementale ou encore, à vocation biologique ou déjà engagés dans l'agriculture bio et/ou traditionnelle (techniques agricoles qui respectent les ressources naturelles et culturelles)
- diversité structurelle dans les agrosystèmes (systèmes de polyculture traditionnelle, systèmes ouverts, vieux vergers familiaux, forêts, haies, etc.)
- diversité des ressources génétiques locales (variétés, races, ressources sauvages)
- présence d'une diversification économique (gîtes ruraux, agricoles, caves, vente de produits locaux et /ou biologiques, éléments d'intérêt culturel, musées)
- grande complémentarité entre les systèmes agricoles, d'élevage et /ou forestiers. Des paysages anthropisés et/ou zoo-anthropisés à même de servir de supports à des lectures paysagères et des explications sur l'impact des activités agricoles/rurales sur l'évolution des paysages
- la qualité de l'environnement et du paysage liée à la présence d'habitats hétérogènes (présence de parcs naturels, réserves ou aires naturelles protégées, reliefs escarpés, zones humides, couloirs, zones "tampons", espaces naturels agricoles présence d'espaces protégés ou inclus dans le réseau Natura 2000)
- la présence de biens d'intérêt historique et architectural (fermes historiques, moulins à huile, chapelles et églises rurales, plantes séculières, musées...) et de biens d'intérêt archéologique (installations rocheuses, grottes, etc.)
- accès facile (routes d'accès ouvertes, présence de villages à proximité avec autres éléments susceptibles d'augmenter le nombre de visiteurs) et présence d'un réseau routier à faible circulation de véhicules apte à encourager des formes alternatives de déplacement et la mobilité durable. Cette condition, en particulier, pourra entraîner: la réduction de la consommation d'énergie, la baisse des émissions de CO2 (responsables des changements climatiques), la valorisation des territoires et des économies locales, la promotion de styles de vie sains et salutaires.

## **Les stratégies et les modalités d'intervention**

### ***La structure du Bio-Itinéraire et les acteurs à impliquer dans un projet de Bio-Itinéraire***

Il est nécessaire déterminer les éléments qui, dans l'aire considérée, vont constituer les étapes du parcours Bio-Itinéraire.

Il faudra identifier des points forts du Bio-Itinéraire, qui peuvent aussi être visitables de manière indépendante et qui vont constituer les véritables noeuds du parcours conçu. Il s'agit d'aires thématiques en mesure d'offrir des services collectifs et de favoriser une première approche du territoire.

Le Bio-Itinéraire peut s'articuler sur deux niveaux différents: les noeuds et les points.

Les **noeuds** représentent les structures, avec un positionnement stratégique, qui possèdent une forte attractivité et une logistique bien conçue (par exemple: les centres de visite, les points d'information

touristique des parcs naturels, les aires archéologiques, les bourgs ruraux, les GAL, les fermes pédagogiques, les centres d'éducation environnementaux, les associations qui opèrent activement sur le territoire et pour l'Environnement, les associations de producteurs biologiques et de consommateurs, voies de transhumance, organismes publics concernés à l'aménagement du territoire et l'agriculture, les structures publiques en charge du tourisme, les établissements d'enseignement.

Par contre, les **points** sont représentés par les entreprises agricoles qui réalisent une agriculture biologique à caractère multifonctionnel (entreprises agritouristiques, restaurants, fermes pédagogiques, caves) et des activités qui assurent la véritable jouissance des lieux concernés (excursionnisme, trekking, cyclotourisme, équitation, etc.).

### ***Les caractéristiques des entreprises agricoles intéressées par les Bio-Itinéraires***

Les exploitations agricoles désireuses de s'insérer dans une telle initiative devront :

- observer les règles de certification (aux termes du Reg. CE 2092/91 et ses modifications/intégrations successives);
- disposer de produits finis prêt pour la vente et obtenus à travers l'utilisation des matières premières du territoire;
- se caractériser par la présence de points de vente certifiés;
- disposer de services hygiéniques publics, aires de stationnement, aires externes équipées afin de garantir la parfaite jouissance de tout service aux visiteurs;
- assurer l'absence de barrières architecturales;
- être localisées à proximité des biens d'intérêt historique-culturel et/ou environnemental, des biens archéologiques, etc.;
- utiliser des sources d'énergie renouvelable et respecter les standards de l'architecture biologique pour la construction ou rénovation des établissements;
- se coordonner avec les associations et les entreprises locales qui fournissent des services de soutien, guide et assistance au "bio-touriste";
- disposer de ressources humaines capables de conjuguer professionnalisme et maîtrise des traditions.
- souscrire à une charte qui définisse les engagements à respecter en matière de visite (horaire d'accueil, contenu de la visite, entretien des abords...)
- prendre part aux sessions de formation à l'accueil et aux lectures paysagères qui seront proposées
- participer à la définition du contenu thématique des bio-itinéraires et à la vie de la structure porteuse de l'initiative

### **Formalisation du modèle**

Cette phase prévoit les modalités d'administration et de gestion du Bio-Itinéraire et, tout d'abord, la désignation du chef de file et/ou de l'acteur gestionnaire.

On se propose aussi d'analyser les formules pour l'accès des opérateurs au bio-itinéraire (avis public pour la sélection des opérateurs, contrôle par un comité technique des conditions requises, définition d'un règlement pour l'accès, etc.).

## ***Les éléments principaux et les actions prioritaires à assurer pour l'administration et la gestion du Bio-Itinéraire***

Le développement de cette initiative doit permettre à la structure porteuse du projet de gagner en autonomie financière, dans un pas de temps de 3 à 4 ans. Pour ce faire une implication des producteurs agricoles est nécessaire afin de les responsabiliser administrativement et en terme de gouvernance mais aussi financièrement.

On propose les opérations suivantes:

- Identification, parmi les opérateurs locaux impliqués dans la mise en oeuvre du Bio-Itinéraire, de "l'acteur promoteur" qui aura pour rôle d'encourager le partenariat et de désigner "l'acteur gestionnaire";
- Constitution d'un fond, administré par l'acteur gestionnaire, visant à garantir la promotion, le fonctionnement et la réelle jouissance du Bio-Itinéraire (à travers la réalisation de brochures et matériel publicitaire, la participation aux foires et aux autres événements promotionnels, la formation d'opérateurs nouveaux, etc.);
- Sélection des opérateurs après avis public;
- vérification de la subsistance des conditions requises aux opérateurs;
- Création d'une association entre les entrepreneurs agricoles, avec l'élection du conseil et président.
- définition d'un cahier des charges finalisé à la réglementation de l'accès des entreprises et de la délivrance du label de Bio-Itinéraire.

Il devra être prévu dès le lancement de l'initiative de développer des outils de contrôle pour veiller au respect de la charte ainsi prévenir les risques de dévoiement des bio-itinéraires.

## **Elaboration d'un plan pour le renforcement du Bio-Itinéraire et des relations intérieures et extérieures**

Dans le cadre de cette phase, il est déterminé l'ensemble des actions nécessaires pour doter le Bio-Itinéraire de compétences professionnelles qualifiées, pour accompagner le processus de certification environnementale et pour améliorer l'identification et la visibilité du Bio-Itinéraire.

## ***Les éléments principaux et les actions prioritaires pour le renforcement du Bio-Itinéraire et l'amélioration des relations intérieures et extérieures***

On propose les actions suivantes:

- formation et ajournement professionnel des opérateurs concernés car toute forme d'investissement en termes de savoirs et compétences ne constitue pas seulement un enrichissement du potentiel professionnel, mais aussi un instrument stratégique pour le développement économique durable;
- essor des formes de certification environnementale (Ecolabel ou Emas, par exemple) pour le soutien du tourisme responsable et durable;
- réalisation d'affiches et panneaux (à placer le long des routes principales et secondaires) afin de rendre parfaitement visible le parcours et, en plus, de signaler les sites particulièrement représentatifs et les aires de stationnement; « Imposer » une signalétique harmonisée et harmonieuse loin des panneaux bricolés et issus de la récupération...



- production de matériel de vulgarisation (charte graphique partagée, topoguides plans du territoire, par exemple), non seulement en papier mais aussi en version électronique, grâce auquel sera possible le partage d'informations. Développer des outils didactiques à destination d'un public jeune mais aussi adulte
- Distribution de brochures et d'autres publications dans le but de donner au "bio-touriste" toutes les informations sur les spécificités écologiques et culturelles des lieux.
- création d'un portail Internet
- mettre à disposition des producteurs des outils de communication actualisés

## **Création et mise en service d'un Système de Contrôle et de Monitoring**

Le système de contrôle et de monitoring c'est un outil capable de mesurer, à travers un certain nombre d'indicateurs, le succès et les performances du Bio-Itinéraire

### ***Les indicateurs et les actions à adopter pour réaliser le Système de Contrôle et de Monitoring du Bio-Itinéraire***

Le choix des indicateurs à utiliser doit:

- couvrir tous les aspects touristiques (nombre de visiteurs, augmentation des arrivées et des départs dans les structures d'hébergement touristique), les aspects liés à la commercialisation des produits et des services (quantité des produits bio vendus, quantité des services distribués) et les autres paramètres de "durabilité" (comme le taux d'accroissement des points de vente bio, des restaurants et des structures d'accueil certifiées par Ecolabel, etc.). Autres indicateurs à utiliser sont le nombre d'initiatives touristiques dans le marketing des produits et services (volumes de ventes, quantités de services...), les paramètres de durabilité (ouverture de magasins bio, de restaurants, de logements certifiés...), le nombre d'entreprises impliquées, le nombre d'emplois créés.
- mener à la préparation d'une "fiche de satisfaction du bio-touriste" afin d'en analyser les besoins, les préférences, les attitudes et les intentions.

## **Proposition de cahier des charges pour le Bio-Itinéraire**

Cette phase a l'objectif de déterminer un certain nombre de règles partagées pour réguler l'accès et la participation de la pluralité des acteurs bénéficiaires au Bio-Itinéraire.

### ***h1) Principes généraux, règles et obligations (par rapport aux activités, aux bénéficiaires, aux conditions environnementales, sociales et économiques, aux mécanismes de contrôle, aux actions de formation professionnelle, aux actions d'information, de promotion et de soutien)***

#### ***PROPOSITION DE REGLEMENTATION DU BIO-ITINERAIRE***

##### ***1. Principes généraux***

*Le contexte territorial est .....*

*Ce territoire comprends les villes de.....*

## 2. Activités des bénéficiaires

*Les acteurs admissibles au Bio-Itinéraire de ..... sont :*

- les centres visite des aires naturelles protégées ;
- les centres d'éducation environnementale ;
- les musées ;
- les aires d'intérêt archéologique ;
- les Groupements d'Action Locale (GAL) ;
- les points d'information touristique;
- les agritourismes et les fermes pédagogiques ;
- chemins de randonnée ;,
- les entreprises agricoles multifonctionnelles qui opèrent en accord avec les fermes pédagogiques ou qui fournissent des services en mesure de répondre aux attentes des visiteurs et de permettre la pleine jouissance des aires rurales et naturelles concernées ;
- les associations et entreprises qui opèrent dans le domaine de l'animation et de l'éducation environnementale, du théâtre environnemental, de l'écotourisme et des différents services d'assistance au « bio-touriste » ;
- les points de vente des produits bio;
- les restaurants certifiés bio ou les restaurants qui utilisent des matières premières issues de l'agriculture biologique.

*En ce qui concerne les activités touristiques d'accueil (agritourismes et bed&breakfast, par exemple), elles doivent posséder le label européen Ecolabel qui est automatiquement garantie de qualité et de conformité aux standards environnementaux, économiques et sociaux requis dans ce document.*

## 3. Règles générales pour faire partie d'un Bio-Itinéraire

*L'admissibilité se fait sur dossier. Les requérants doivent déclarer, par autocertification, remplir toutes les conditions prévues et faisant l'objet des prescriptions légales et administratives. En plus, les producteurs agricoles doivent démontrer au moyen d'une attestation délivrée par l'organisme de contrôle que leur produits agro-alimentaires sont obtenus en utilisant les méthodes de l'agriculture biologique.*

## 4. Conditions requises

*Le requérant doit posséder les concessions, les autorisations administratives et toute autre condition requise par la loi pour l'exercice légitime de son activité et pour l'utilisation de la structure à l'intérieur de laquelle cette activité se déroule.*

*L'activité d'entrepreneur devra s'exercer selon les modalités et dans les limites fixées par la loi du secteur en vigueur, ainsi que dans le respect de toute autre disposition directement ou indirectement liée à l'exercice de la même activité.*

*Enfin, dès lors qu'il est prévu par la loi, l'entrepreneur devra s'enregistrer (s'inscrire, par exemple, au tableau des entreprises touristiques régionales ou des B&B) afin d'exercer légitimement son activité.*

## 5. Qualité environnementale, sociale et économique

*Dans le cadre du Bio-Itinéraire les entreprises agricoles qui désirent obtenir le label seront appelées à assurer le respect des prescriptions pour la qualité environnementale (établies aux*

termes des règlements CE) et, en outre, à démontrer l'adoption de méthodes de culture déjà certifiées par les organismes de contrôle compétents.

#### 6. Obligations pour l'adhérent au Bio-Itinéraire

*Les adhérents doivent participer activement aux initiatives de promotion du Bio-Itinéraire.*

*Ils doivent aussi informer ceux qui jouissent de leur activités sur les modalités de production biologique et sur les mesures adoptées pour améliorer les performances environnementales et pour assurer la durabilité sociale et économique.*

*En plus, ils doivent rendre toutes les informations utiles pour réaliser une analyse, du point de vue qualitatif et quantitatif, des flux touristiques.*

*Tout matériel produit fera l'objet d'une ample divulgation.*

*Le sujet gérant, en accord avec les adhérents, devra enfin fixer les modalités de maintenance des parcours et de la signalisation routière.*

#### 7. Le système de contrôle

*Un système de contrôle annuel sera prévu afin de vérifier l'observance de toute prescription et la possession des conditions requises.*

#### 8. L'acteur gestionnaire

*Le sujet gérant est un organisme composé par des représentants institutionnels (autorités locales, agences de promotion touristique, groupement d'action locale, organismes chargés de la gestion des aires protégées ou des musées, etc.) porteurs des intérêts collectifs et des représentants privés (entreprises et associations d'entreprises qui opèrent dans le secteur de l'agriculture biologique, de l'agritourisme et de la fourniture de services). Ces sujets pourront s'associer au sein d'un consortium.*

#### 9. Actions de formation et mise à jour professionnelle

*La formation et l'ajournement professionnel des opérateurs concernés par le Bio-Itinéraire et, plus généralement, toute forme d'investissement en savoirs et compétences ne constitue pas seulement un enrichissement du potentiel professionnel, mais aussi l'instrument stratégique pour le développement économique durable.*

*Ces activités de formation auront pour objet les techniques et les stratégies de marketing, les techniques de communication, la sauvegarde de l'identité locale et de l'environnement, le développement durable, l'agriculture multifonctionnelle, l'évolution historique du paysage rural, la réglementation de la gestion des aires naturelles protégées, les techniques pour la détermination, la création et la gestion de parcours d'excursionnisme pour les groupes.*

#### 10. Actions d'information, promotion et soutien

*Le sujet gérant est chargé de la promotion des entreprises et des parcours conçus à travers la fourniture d'une série de services d'information et d'assistance. En détail il devra :*

- s'occuper de la réalisation des brochures et des autres matériaux promotionnels ;*
- informer les entreprises quant aux manifestations et événements d'intérêt, aux projets et initiatives réalisées ;*
- impliquer les entreprises dans les initiatives mentionnées ci-dessus ;*

- *publiciser les entreprises adhérentes, en particulier au moyen de : a) l'insertion dans le site web du Bio-Itinéraire d'une description synthétique de la même entreprise et du lien au site officiel ; b) promotion des entreprises adhérentes lors d'événements (foires et autres manifestations) ou dans le cadre des activités et des projets réalisés par le sujet gérant ;*
- *fournir tous les instruments nécessaires pour informer ceux qui jouissent des activités du projet.*

### **i) Création d'un réseau de Bio-Itinéraires au niveau de l'aire géographique de référence**

Les positions exprimées par les partenaires du projet sont substantiellement favorables (à l'exception de la région PACA) à la création d'un réseau de bio-itinéraires au niveau de l'aire géographique de référence.

### **l) Hypothèse de Bio-Itinéraire**

A la lumière des évaluations réalisées par chaque partenaire dans sa région de compétence, on a identifié des territoires qui répondent aux caractéristiques nécessaires pour construire des prototypes de bio-itinéraire.

Région des Pouilles: projet pilote de Bio-Itinéraire dans l'aire de la plaine des oliviers séculaires au nord du "Salento"

Région de Murcia : Zone 1-Terres d'Ibères (Tierra de Iberos) ; Zone 2 : Vegas del Segura

Région PACA: initiative régionale en faveur d' « une route des vins de Provence »

Région de Sardaigne : à définir